49me année — N° 66 | Le numéro 10 centimes — SECONDE EDITION | Jeudi 20 mars 1919

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse Fr.	2.50	6.—	10.—	20.—
Etranger »	4.—	10.—	19.—	38.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèque postal IIa 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S.A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Canton :	1re insertion 20 cent.	la ligne ou son espace
	les suivantes 15 »	
Suisse	25 »	
Etranger	30 »	
Réclames	50 »	

Nouvelles du jour

Un revirement à la Conférence de Paris.

On mande de Londres au *Corriere della Sera*, et cela est aussi annoncé d'une autre source, que la France, à la suite de conversations qui ont eu lieu entre MM. Wilson, Clémenceau et Lloyd-George, aurait renoncé à l'idée d'une république rhénane indépendante qui devait jouer le rôle d'Etat-tampon entre la France et l'Allemagne. En outre, la France ne s'opposerait plus à l'union de l'Autriche allemande à l'Allemagne. Enfin, elle n'annexerait pas même la vallée de la Sarre ; elle se réserverait simplement pour un certain nombre d'années la production des mines du bassin de la Sarre, à titre d'indemnité.

***

Sous le titre de « politique à la Pilate », le *Corriere della Sera* s'élève avec force contre l'intention qu'on prête au gouvernement italien d'appuyer le gouvernement français dans ses efforts tendant à empêcher l'union de l'Autriche allemande à l'Allemagne. L'organe libéral de Milan suppose que la France soutiendrait, en compensation, les revendications territoriales de l'Italie ; mais, ajoute-t-il, aucune acquisition de territoire ne compenserait le désastre que serait pour l'Italie la création d'une confédération danubienne. Le *Corriere della Sera* a, en effet, toujours soutenu que l'Italie avait intérêt à voir disparaître l'empire austro-hongrois et à ne pas le laisser se reformer sous n'importe quelle forme. Aussi est-il favorable à la réunion de l'Autriche allemande à l'Allemagne. Il ne lui déplairait pas de voir les frontières de l'Italie voisiner avec celles de l'Allemagne. Qui sait même s'il ne rêve pas d'un rapprochement avec l'Allemagne ?

***

Nous avons parlé de la solution qui consisterait pour les Alliés à mettre en commun toutes leurs dettes de guerre, à créer un titre international, garanti solidairement par tous les vainqueurs. L'indemnité de guerre allemande servirait de nantissement à cet emprunt.

Aux Etats-Unis, l'opinion est loin d'être unanime à propos de cette suggestion. Plusieurs journaux déclarent catégoriquement que le peuple américain ne veut pas d'une « ligue des dettes » et que, les Etats-Unis ayant rempli leur programme d'aller au secours des Alliés sur les champs de bataille et de les aider à vaincre, l'intervention américaine est aujourd'hui terminée.

Il semble bien que les dispositions du gouvernement de M. Wilson, pour généreuses qu'elles continuent d'être, ne vont pas cependant jusqu'à vouloir confondre les intérêts économiques de l'Amérique avec ceux des Alliés. L'Angleterre serait dans les mêmes sentiments que M. Wilson, et déjà on remarque que l'arrangement qui liait les Alliés, au point de vue du marché de l'argent, a pris fin, car nous assistons, au point de vue du change, à une baisse en France et en Italie, et à une hausse considérable en Angleterre et aux Etats-Unis. L'autre jour, la valeur du franc français et de la lire italienne a descendu fortement, tandis que la livre sterling montait à plus de 27 francs, et le dollar, à plus de 5 fr. 50.

***

Une mission non officielle, mais composée d'hommes qui ont dû faire connaître leurs intentions au gouvernement français est en route pour la Russie, afin, dit-on, d'examiner à quelles conditions les Alliés pourraient s'entendre avec Lénine et Trotzky.

Si ces conditions sont acceptables, le gouvernement français en discuterait ; si elles sont excessives, il n'aurait pas pris la responsabilité de les provoquer.

L'information qui se rapporte à ce voyage politique vient de journaux anglais. Si elle est vraiment exacte, il faudrait croire que M. Lloyd-George a vaincu la répugnance des hommes d'Etat de Paris à s'aboucher avec des personnages comme Lénine et Trotzky.

Mais nous persistons à croire que le jeu est fort dangereux, car Lénine ne retiendra qu'une chose de cette tentative, c'est que son crédit n'est pas méprisable, puisqu'on le recherche. Le moyen de faire finir le bolchévisme n'est pas de chercher à l'amadouer. Les Alliés ne remettront la Russie sur pied qu'en y conduisant une expédition et en y formant un gouvernement honnête et stable.

Mais les difficultés et les frais de l'expédition effrayent les Alliés.

***

Les Tyroliens n'ont pas encore pris de décision sur le sort de leur pays. Ils ont nommé leurs députés à l'assemblée constituante autrichienne, mais en faisant remarquer que cet acte n'impliquait pas à leurs yeux la fusion du Tyrol avec la République de l'Autriche allemande. Les députés tyroliens n'ont pour ainsi dire qu'un mandat d'information ; ils ne prendront part aux décisions de la Constituante qu'autant qu'il s'agira de la liquidation de l'ancienne communauté ; ils s'abstiendront de tout vote qui préjugerait la situation définitive du Tyrol.

***

Les chrétiens-sociaux autrichiens n'ont voulu accepter qu'un seul portefeuille dans le nouveau cabinet : celui de l'agriculture. Ils ont laissé volontairement aux socialistes tous les autres mandats. Le chef du ministère, le socialiste Renner, homme d'ailleurs modéré et qui reçut sa mission des mains mêmes de l'ancien régime expirant, n'a pas accepté tout le cadeau pour son parti ; il n'a distribué à ses amis que six des portefeuilles que lui abandonnaient les chrétiens-sociaux ; les autres, qui ne sont pas les moins importants, ont été confiés à des personnages recommandables par leur compétence, mais choisis sans acception d'idées politiques, en dehors du monde parlementaire et militant.

Voci la distribution des rôles :

Côté socialiste : Présidence et Intérieur (Renner) ; commerce (Ellenbogen) ; militaire (Deutsch) ; socialisation (Bauer) ; assurance (Hænsch).

Côté chrétien-social : Agriculture (Stöckler).

Côté des spécialistes sans couleur politique : Affaires étrangères (Klein) ; finances (Schumpeter) ; ravitaillement (Lörrenfeld) ; justice (Mayer) ; trafic (Paul).

On voit que M. Renner a été, pour son parti, d'une rare modération ; en remettant en mains neutres des portefeuilles aussi lourds que ceux des affaires étrangères, des finances, du ravitaillement, plus les délicates balances de Thémis, il a fait preuve d'esprit d'à-propos.

Le poste le plus important, dans les conjonctures actuelles, est celui des affaires étrangères. M. Klein, qui l'occupe, est plutôt conservateur ; il a déjà été ministre au temps de la monarchie. Le droit international n'a pas de secrets pour lui.

Notons enfin que la fonction nouvelle de vice-chancelier, chargé de suppléer le chef du cabinet, a été confiée à un Vorarlbergeois, M. Ender. C'est un symptôme. L'Autriche ne veut pas laisser de Vorarlberg aller à l'Allemagne ni à la Suisse.

***

A Paris, la commission du budget a réduit de 785 millions l'ensemble des dépenses inscrites par le ministère de la guerre pour l'exercice 1919.

En temps ordinaire, une pareille amputation eût paru formidable ; mais, dans l'ensemble des économies qu'il faudrait réaliser pour équilibrer le budget de 1919, ce n'est encore que peu de chose.

***

Aujourd'hui, jeudi, réception solennelle, à l'Académie française, de M. René Boylesve, romancier laborieux, dont les œuvres, que ses collègues n'avaient pas lues, ne sont pas exemptes de fautes contre la langue.

M. René Boylesve n'a jamais parlé en public, et on ne présume pas que son coup d'essai sera un coup de maître.

***

On ne parle plus du grand défilé des troupes françaises sous l'Arc de triomphe, à Paris, où une foule enthousiaste se disposait, en novembre, à les acclamer. Les soldats ont voulu être démobilisés. L'un est rentré à l'atelier, un autre trait ses vaches, un autre remplit de nouveau ses obséquieuses fonctions de valet de chambre. On ne va pas encore les appeler sous les drapeaux uniquement pour les fleurir. Si on les convoquait, ils ne manqueraient pas de dire : « Quelle idée a-t-on de nous déranger ? »

Nouvelles diverses

M. Bratiano, premier ministre de Roumanie, accompagné du ministre de Roumanie à Londres, a été reçu par le roi d'Angleterre.

— Le *Petit Parisien* annonce que le gouvernement français se préoccupe de rétablir des relations, au moins officieuses, avec l'Autriche allemande.

— M. Bapst, le nouvel ambassadeur de France pour le Japon, arrivé à Yokohama, s'est immédiatement rendu à Tokio pour prendre ses fonctions.

— A Paris, on ignore encore si les Etats-Unis accepteront le mandat d'administrer l'Arménie, ce qui leur a été offert par la Conférence de la paix.

Le congrès chrétien-social de Lucerne

Lucerne, 19 mars.

Au début de la séance de ce matin, le président, M. Widmer, annonce la présence du président de l'Association populaire catholique suisse, M. Pestalozzi-Pfyffer, et celle de M. Casella, ancien conseiller d'Etat de Lugano, représentant de Mgr l'évêque du Tessin.

Il est donné lecture d'un télégramme du conseil national du Tyrol, demandant au congrès d'appuyer les revendications des habitants allemands et ladins du Tyrol. Sur la proposition du député autrichien Kunschak, cette question est renvoyée à une commission.

On reprend ensuite la discussion sur le rapport de Mgr Meyenberg. La discussion dure assez longtemps ; elle se termine par l'approbation d'un ordre du jour rédigé par la commission nommée à cet effet par la présidence.

Le président de la Fédération chrétienne-sociale, M. Scherrer, député au Grand Conseil de Saint-Gall, présente un rapport sur l'organisation des classes et la question sociale. Contre les tentatives de socialisation de l'Etat moderne, l'orateur propose la constitution d'un Etat se basant sur l'organisation des classes, pour élever la condition des ouvriers et combattre la ploutocratie. Il donne les grandes lignes de ce projet et demande l'appui de l'Etat pour les corporations et pour les coopératives.

M. le chanoine Jung, professeur à Saint-Gall, lit son étude sur la coopération et la corporation, qu'il dit être le système chrétien par excellence, le seul système qui s'oppose victorieusement aussi bien au socialisme et à l'étatisme qu'au capitalisme.

Une longue discussion s'engage. Un grand nombre de délégués suisses, allemands, autrichiens, hollandais et l'un des Lituaniens y prennent part. Cette discussion se prolonge encore dans la séance de l'après-midi. Une rencontre assez vive se produit à ce sujet entre les délégués suisses et des orateurs autrichiens et allemands, le Dr Joos, de München-Gladbach, et le député Kunschak, pour l'Autriche, notamment en ce qui concerne la socialisation. Les deux étrangers soutiennent qu'une certaine socialisation est nécessaire. Il s'agit là surtout d'une question de mots, et il y a lieu de s'entendre sur ce que l'on comprend par « socialisation ». M. le chanoine Jung et Mgr Meyenberg l'exposent très clairement. M. le conseiller national Kurer, de Soleure, prend également la parole pour soutenir cette argumentation.

M. le Dr Udo prononce ensuite un très beau discours, disant que ce n'est pas tant par des articles de loi qu'on réformera la société, mais surtout par la réforme personnelle.

M. le Dr Erb, journaliste, met en discussion la question de l'adoption de l'espéranto comme langue auxiliaire mondiale pour les congrès et pour la Ligue des nations, proposition qui est renvoyée à une commission.

Comme il y a encore plusieurs points à l'ordre du jour, il est probable que, au lieu de se terminer aujourd'hui, jeudi, le congrès ne sera clôturé que demain vendredi.

***

Voici le texte de la résolution dont il est question plus haut :

« Le Congrès adresse à la Conférence de Paris la prière de résoudre la question de la nouvelle organisation du monde dans le sens de la note pontificale du 1er août 1917 et sur le fondement des principes formulés par M. Wilson.

« Le Congrès, invoquant la morale chrétienne et le droit naturel des individus et des peuples, demande que la confiance entre nations soit restaurée, comme condition essentielle d'une réconciliation durable.

« Les droits naturels de chaque peuple doivent être respectés et chacun d'eux doit avoir la liberté de se vouer à sa mission particulière et de donner essor à ses facultés économiques.

« Le Congrès recommande, à cette fin, la modération dans les charges de guerre, la conclusion d'un pacte international sur la base de l'égalité de droits, le désarmement le plus étendu possible et l'institution de l'arbitrage obligatoire. »

POLITIQUE LUCERNOISE

L'année 1919 sera mouvementée pour les électeurs lucernois. Le deuxième dimanche de mai a lieu l'élection du gouvernement, suivant le système majoritaire, et le renouvellement du Grand Conseil, d'après le scrutin proportionnel. Au commencement de juin, élection des conseils communaux et, un peu plus tard, renouvellement des conseils de paroisse ou de corporation.

Ces élections se passeront-elles pacifiquement, ou verra-t-on se renouveler l'assaut de l'opposition contre le régime conservateur, au pouvoir depuis 1871 ? On ne saurait encore répondre. La dernière bataille fut celle de 1911, qui marqua la première application de la représentation proportionnelle pour l'élection du Grand Conseil. Le parti conservateur en sortit victorieux. Depuis lors, la guerre a amené la trêve des partis. Nous apprendrons d'ici peu si et dans quelle mesure cette trêve sera maintenue.

D'ores et déjà, les conservateurs revendiquent les cinq sièges qu'ils détiennent au gouvernement, les deux autres étant abandonnés à la minorité.

S'il y a lutte pour l'élection du Grand Conseil, on envisage que nos amis maintiendront leurs positions de 1911. Il faut cependant compter avec les circonstances, qui ont singulièrement refroidi, en pays lucernois comme ailleurs, le zèle des électeurs. Et les états-majors eux-mêmes ne souffrent-ils pas de l'attiédissement des troupes ?

Il est vrai que les radicaux lucernois sont logés à même enseigne que leurs adversaires. Leurs chances de succès seraient encore moindres, si l'on songe qu'un certain désaccord règne parmi les chefs au sujet de la direction du parti. Une alliance avec les socialistes, dans les conjonctures actuelles, serait risquée, car elle entraînerait la défection des libéraux campagnards. Mécontente de l'indécision du comité, une partie de la jeunesse radicale se rapprocherait déjà de l'extrême gauche.

Dans ces conditions, on peut prévoir que les socialistes, non seulement garderaient leurs sièges, mais en obtiendraient quelques autres, aux dépens des libéraux radicaux.

Les Suisses à l'étranger pendant la guerre

On nous écrit :

Nous n'avons pas assez pensé, jusqu'à maintenant, aux souffrances des 20,000 Suisses qui ont dû, au milieu de circonstances parfois terribles, quitter précipitamment les pays belligérants où ils habitaient et où ils ont laissé une fortune approximative de 40 millions de francs, sans savoir s'ils en recouvreront un centime. Beaucoup d'entre eux ont subi la prison et des mauvais traitements de tous genres ; ils n'étaient cependant les ennemis de personne : pas l'ombre d'un soupçon ne pouvait être porté contre eux.

Le *Berner Intelligenzblatt* fournit sur leur sort une copieuse documentation. Parmi tant d'autres, il cite le cas d'un Suisse établi en Italie qui fut conduit en prison, après qu'on lui eut enjoint, ainsi qu'à sa famille, de quitter sa maison dans les huit jours. Quel crime avait-il commis ? Il n'en savait rien et, ce qui est plus singulier, ceux qui l'avaient arrêté, non plus. Lorsqu'on l'eut relâché, on lui déclara qu'il n'était pas coupable, mais qu'on avait besoin de lui comme témoin dans un procès. Pendant sa détention, sa femme avait dû vendre ses bijoux pour nourrir les enfants. Un peu partout, en Russie, surtout, en Allemagne, en Angleterre, en France, en Italie, des actes analogues ont été commis au détriment de nos compatriotes.

Maintenant que le bruit des batailles s'est tu, nous devons prendre conscience de l'injustice qui a été faite à nos compatriotes à l'étranger et, tout naturellement, s'imposera à nous un devoir impérieux : celui de les faire rentrer en possession des biens qu'on leur a confisqués ou volés et de leur faire obtenir une réparation pour l'injustice morale qu'on leur a faite en les traitant comme de vulgaires bandits ou parfois comme des espions.

D'ailleurs, les lésés eux-mêmes cherchent, depuis longtemps, à rappeler à leur mère-patrie un de ses devoirs les plus élémentaires : celui de protéger le peuple qui se nomme suisse, peu importe où il vive. On peut se demander si nos autorités compétentes ont fait tout leur possible à ce sujet, ou si un opportunisme politique ne les a pas empêchés de remplir leur devoir. Voyant ou le peu d'empressement que nos autorités fédérales mettaient à défendre leurs intérêts ou l'insuccès de leurs démarches, les Suisses de l'étranger en crû devoir s'adresser au président Wilson, dans une lettre datée du 7 février 1919, où ils lui demandent de faire tous ses efforts « pour que droit et justice leur soient rendus au plus tôt, puisque le président du gouvernement suisse leur a avoué, lors d'une entrevue qu'ils ont eue avec lui, qu'on ne pouvait défendre plus énergiquement leur cause, attendu que le ravitaillement de la Suisse risquerait d'en souffrir ». Nous savons bien que, à l'heure actuelle, notre gouvernement fédéral a de nombreux et lourds soucis ; mais nous espérons qu'il aura pleinement conscience du devoir pressant qui lui incombe envers nos Suisses à l'étranger et qu'il travaillera pour que, après le retour de la paix, ils reçoivent la satisfaction matérielle et morale à laquelle ils ont droit.

Sombres perspectives

Les chefs d'Etats et les diplomates délibèrent sur la paix et se concertent pour édifier la Société des nations. On fait des projets à échéance lointaine ; on parle comme si l'on était sûr de l'avenir. Mais, pendant ce temps, les grondements souterrains du volcan révolutionnaire qui a fait éruption dans les pays de l'Europe orientale se propagent aux nations occidentales. En Angleterre, en France, en Italie, en Espagne, les grandes organisations prolétariennes prennent des attitudes belliqueuses, formulent des revendications impératives, assignent des délais aux gouvernements.

Un de nos plus sagaces historiens, M. le Dr Albert Büchi, professeur à l'université de Fribourg, parlant dans une réunion d'étudiants, disait, l'autre jour, que jamais l'ordre social n'a couru péril aussi pressant qu'en ce moment. Nous sommes menacés d'une effroyable bourrasque révolutionnaire. Toutes les puissances subversives sont soulevées ; de toutes parts, se dessine un assaut terrible pour la conquête du pouvoir et le renversement de l'ordre de choses actuel.

Il n'y a pas que certaines formes sociales et un certain régime économique qui sont en jeu ; un bien autrement précieux pour nous, catholiques, est menacé : c'est la religion, c'est la liberté de l'Eglise et de tous les chrétiens, c'est la famille. Il y va des intérêts suprêmes de la société et des individus ; il y va de la civilisation chrétienne et du salut des âmes.

C'est l'heure, pour les amis de la religion, d'opposer, avec plus d'énergie et plus d'ensemble que jamais, le rempart des forces conservatrices aux assauts du flot révolutionnaire. La religion est l'unique espoir de la société.

Ajouterons-nous que nous n'avons aucune foi dans les remèdes d'ordre purement matériel que propose le libéralisme ? Le libéralisme est impuissant à apaiser le conflit entre possédants et non possédants, entre les heureux de la vie et les déshérités. Il aura beau distribuer des concessions à la foule des prolétaires ; elle trouvera toujours qu'il réserve une part encore trop belle à ses préférés, et elle ne cessera pas de réclamer l'égalité absolue. Le matérialisme des possédants, dit avec justesse un de nos confrères, est voué à succomber sous les assauts que lui livre le matérialisme des déshérités. La force publique ne le sauvera pas. Il n'y a qu'une voie de salut pour la société — et il s'agit ici non pas de situations privilégiées à sauver, mais bien des intérêts les plus sacrés de tous les membres de la famille humaine — il n'y a, disons-nous, qu'une arme efficace contre l'anarchie : c'est le retour des gouvernements à la loi de Dieu. Hélas ! ils n'en prennent pas le chemin et ils persistent à vouloir mettre sur le même pied l'erreur et la vérité, le mal et le bien. Pratiquement, ils sont athées. Avec quel'e autorité, de quel droit, diront-ils à une classe sociale qu'elle doit se résigner à demeurer la moins bien partagée, s'ils ne montrent pas qu'ils croient à une justice supérieure qui réparera toutes les inégalités d'ici-bas ? Le révolutionnaire anarchiste, qui veut s'assurer sa part de jouissance à n'importe quel prix, est le logicien de l'incroyance.

Le Mouvement social

L'Amérique sans boissons alcooliques

A partir du 16 janvier 1920, l'Amérique entière cessera, non seulement de fabriquer de l'alcool, du vin, de la bière, mais elle cessera d'en importer et d'en boire. Ainsi en a formellement décidé le Congrès de Washington, et tous les Etats de l'Union — sauf deux — ont ratifié la décision du Congrès.

Plus de 300,000 débits de boisson et magasins de détail fermeront leurs portes, 236 distilleries et 992 brasseries représentant un capital de 1,294,000,000 de dollars (soit près de six milliards et demi de francs) suspendront leur fabrication et près de 2 millions d'employés, formant le personnel de ces établissements, devront changer de profession.

Le procès du comité d'Olten

Berne, 19 mars.

Le début de la séance a été rempli par la question de procédure soulevée par l'auditeur, qui demandait l'application de l'article 6 de l'ordonnance fédérale concernant les dispositions pénales pour l'état de guerre.

Cet article dispose que quiconque contrevient aux ordres donnés par le Conseil fédéral, le Département fédéral, le commandant de l'armée, les commandants territoriaux ou autres autorités militaires compétentes pour la sauvegarde des intérêts militaires ou de la neutralité ou dans l'exercice de leur autorité de police, est puni, s'il n'y a pas lieu d'appliquer des dispositions plus sévères, de prison jusqu'à 3 ans, ou d'amende jusqu'à 1000 francs, les deux peines pouvant être cumulées.

Le grand juge annonce d'abord qu'il vient de constater, au sujet de la proposition de l'auditeur, que l'article 6 de l'ordonnance du 6 août 1914 est applicable.

La défense déclare qu'il s'agit d'un nouveau fait, et non pas seulement de l'appréciation juridique d'un point compris dans l'accusation. L'auditeur veut établir que les accusés sont recherchables pour avoir incité les cheminots à ne pas donner suite aux ordres de mobilisation. La défense plaide que les cheminots n'ont pas reçu un ordre de mobilisation ; ils ont simplement été placés sous le régime pénal de la loi militaire.

Le défenseur conteste donc la compétence du tribunal.

L'auditeur réplique : Il ressort de l'ordonnance du Conseil fédéral du 11 novembre, de façon absolument claire, qu'il s'agissait bien pour les cheminots d'un ordre de mobilisation.

L'auditeur Meyer ajoute que le but de son opération est atteint. Le tribunal a été rendu attentif au fait qu'il pouvait juger les faits et punir les accusés sur la base de l'ordonnance du 6 août 1914. C'est à lui de juger s'il convient d'appliquer cette ordonnance. L'auditeur retire sa proposition, laissant le tribunal juge de l'application à faire de l'article invoqué.

Le tribunal se retire pour délibérer.

A la reprise, le grand juge annonce que le tribunal a pris acte de la déclaration de l'auditeur comme quoi il renonçait à l'application de l'article 6 de l'ordonnance du 6 août 1914, puis on passe à l'interrogatoire des témoins.

On entend d'abord M. Affolter, conseiller d'Etat, à Soleure, président du groupe socialiste des Chambres fédérales au moment de la grève.

M. Affolter avait été appelé au téléphone, le 10 novembre, à 8 h. 30 du soir, par M. Ilg, conseiller national, qui lui communiqua que la grève générale avait été décidée et lui demanda la signature du groupe du Conseil national pour l'appel aux ouvriers. M. Affolter refusa de signer sans qu'une décision eût été prise par le groupe parlementaire lui-même.

On entend ensuite, comme témoin, le nommé Hoegger, de Rorschach, président de l'Union ouvrière. Il expose le mécontentement qui régnait parmi les cheminots de la région, à la suite de l'insuffisance des salaires et des autres difficultés de la vie. La classe ouvrière tout entière était pour la grève et serait entrée dans le mouvement sans attendre d'ordre du comité d'action.

Le témoin Kaegy, commis à la gare d'Erlenbach (Zurich), expose aussi la situation précaire du personnel inférieur des chemins de fer, qui a été la cause du mécontentement. Des reproches amers se sont fait entendre contre les chefs ouvriers, qu'on accusait de ne pas défendre énergiquement le personnel auprès des autorités.

La séance est levée.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Hausse illicite sur les fromages

A la requête du préfet du département du Jura (France), une information judiciaire a été ouverte contre les marchands de fromages en gros pour manœuvres tendant à provoquer une hausse injustifiée sur ces produits, notamment sur les façons gruyère.

L'enquête a révélé que des fromageries jurassiennes ont vendu leurs produits 1200 francs le quintal.

Alors que, sur les marchés d'Angleterre, le quintal de fromage exporté se vend 460 fr., sur les marchés de Bourg, de Nantua, Oyonnax, aux portes de la Suisse, en plein pays producteur, la moyenne du prix établi est de 1000 fr. C'est un scandale.

La baisse du bétail à Paris

Sur le marché du bétail de la Villette, à Paris, le bétail de boucherie a baissé avant-hier de 350 francs par tête en moyenne ; il est resté 1300 animaux non vendus. Aux Halles, à Paris, il y a eu une forte baisse, non seulement sur le bœuf, mais aussi sur le veau, le porc et le mouton.

Une semaine sans viande

Le Conseil fédéral se propose d'ordonner une première semaine sans viande au commencement d'avril.

10,000 wagons de céréales indigènes

10,000 wagons de céréales de la récolte de 1918 ont pu être livrés à la Confédération. La livraison obligatoire avait été fixée à 8000 wagons. La quantité obtenue dépasse ainsi les prévisions. C'est une preuve des efforts et de la bonne volonté de nos agriculteurs.

Le commerce des chiffons

Le commerce des chiffons et des déchets d'étoffes est de nouveau libre en Suisse.

Grève des bouchers de Sion

Les bouchers de Sion, ne pouvant vendre la viande aux prix fixés par la Municipalité, ont décidé de fermer leurs magasins.

Confédération

Le professeur Auguste Forel et le bolchévisme

Un professeur suisse revenu de Russie, M. Jeanneret, rapporte, parmi ses souvenirs, le trait suivant qui met en cause le professeur Auguste Forel, qui s'est fait chez nous une notoriété par ses écrits en faveur du malthusianisme, et dont le nom fut mêlé à un débat célèbre concernant certaine officine genevoise de propagande spéciale.

M. Jeanneret relate qu'il eut, au mois d'octobre, une conversation avec des officiers du Soviet qui lui confièrent leurs espoirs relativement au triomphe universel du bolchévisme.

« Je leur dis alors que s'ils réussissaient dans les pays désorganisés par la guerre, en tout cas ils n'auraient pas de succès en Suisse, où l'organisation démocratique avait réussi à faire une nation où les institutions réalisaient à peu près l'idéal de l'égalité et de la liberté.

« Ne pensez pas que la Suisse soit plus réfractaire que les autres pays au mouvement socialiste-bolchéviste, me dit un officier avec commisération ; au contraire, la Suisse sera pour nous, si nous réussissons comme tout porte à le croire, ce qu'est Moscou pour la Russie, le moyeu de la roue. De Berne, nous régnerons sur le monde. »

« Je fus impressionné par cette perspective. Ces messieurs ne faisaient-ils allusion qu'à sa position centrale, géographiquement parlant, au milieu des pays qu'ils espèrent conquérir ou convertir, ou avaient-ils quelque autre raison plus fondée de penser que la Suisse deviendrait comme une espèce de quartier général du bolchévisme, sachant mieux que moi, sous ce rapport, ce qui se passait en Suisse ?

« Tout porte à croire que ces messieurs étaient mieux au courant que moi de la propagande bolchéviste organisée en Suisse.

« Je me souvins alors d'un fait qui s'était passé trois semaines auparavant (en septembre 1918), à Kasan, et qui me revint brusquement à la mémoire.

« Je m'acheminais au travail et hâtais le pas vers notre gymnase où devaient avoir lieu les examens d'entrée. Au détour de la rue, je vois un groupe de gens lisant une affiche. Je m'approche et je lus en gros caractères : « Pismo iz Chveitzarii », ce qui veut dire : « Lettre de Suisse », puis en caractères un peu moins grands : « Lettre du célèbre professeur Forel de Lausanne à son ami Lounatscharsky, commissaire de l'instruction publique de la république des soviets », puis au-dessous de la première colonne, « Mon cher ami ». Suivaient des félicitations pour les succès obtenus, des encouragements pour ceux à atteindre encore, des espérances sur la réussite finale et le triomphe de l'idée bolchéviste dans le monde. »

Consterné par cette lecture, M. Jeanneret s'entretint du fait avec des professeurs, ses collègues. L'un d'eux fit cette réflexion :

« Pour que l'on ait eu besoin d'afficher cette lettre, ce n'est pas pour faire excuser ce qu'on a fait, mais ce qu'on va faire ! » Ce pronostic se trouva vrai. Deux jours après, de nouvelles affiches annonçaient que toute personne ayant pris la moindre part au mouvement tchèque devait être dénoncée au Soviet d'ici à deux jours. C'étaient les « proscriptions de Sylla » remises en vigueur. En attendant on percevait le bruit de fusillades, dans les caves encombrées de prisonniers ; les bolchévistes, — le cœur soulagé probablement par les encouragements et les absolutions de la lettre d'un Suisse éminent, — assassinaient par centaines les malheureux... »

A l'ambassade de France

On nous écrit de Berne :

Le commandant de Frouville, chef de la mission de l'aéronautique à l'ambassade de France, vient de rentrer dans son pays, sa mission terminée.

Dégagé de toute obligation militaire au moment de la mobilisation, il avait repris du service comme capitaine d'artillerie, dès le 2 août 1914. Après un séjour de près de quatorze mois aux armées, la confiance de ses chefs l'appelait à un poste pour lequel le désignaient à la fois son expérience des affaires et la connaissance des hommes et des choses de la Suisse, acquises dans la direction des Papeteries de Marly. Il l'a rempli pendant plus de trois ans, avec une distinction qui lui a valu le grade de chef d'escadron et la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

On n'oubliera pas de longtemps, à Berne, ni dans les milieux industriels, le chef de haute conscience et de grand labeur dont tous ceux qui l'approchaient ont pu apprécier le caractère affable et sûr, l'esprit ouvert et le cœur généreux.

Relations franco-suisses

On mande de Paris aux *Baeler Nachrichten* :

On sait qu'un groupe de parlementaires suisses, MM. Bertoni, de Cérenville, de Dardel, Michel, Micheli, Musy et de Rabours, ont fait un séjour en France. Un des objets de cette visite a été de rechercher les moyens de resserrer les liens entre la France et la Suisse.

Ce sujet a été discuté dans une réunion présidée par M. Doumer. Nos conseillers nationaux ont présenté des rapports, un sur la question économique, un sur la question du trafic, un autre sur les relations intellectuelles entre la Suisse et la France. La question des expulsions et des listes noires fut aussi examinée.

Emigration aux Etats-Unis
Impossible pour quelque temps

Communiqué de l'Office suisse d'émigration :

Nous venons d'être informés officiellement que, jusqu'au moment où l'armée américaine sera rapatriée et complètement démobilisée (c'est-à-dire durant quatre à six mois), les passeports pour l'entrée aux Etats-Unis ne seront plus visés aux personnes voulant se rendre dans ce pays pour y améliorer leur situation économique. Dès maintenant, les passeports des voyageurs pour les Etats-Unis ne seront visés qu'à ceux dont la présence y est absolument nécessaire dans l'intérêt de l'Etat, du commerce, de l'industrie ou de causes humanitaires. Cette nécessité sera examinée dans chaque cas par les consulats américains.

Berne, le 19 mars 1919.

Office suisse d'émigration.

A l'office fédéral du pain

Le chef de l'Office fédéral du pain, M. le Dr Tanner, reprend aujourd'hui, 20 mars, ses fonctions de conseiller d'Etat de Bâle-Campagne.

M. le conseiller fédéral Motta

Après une quinzaine de jours de vacances, M. le conseiller fédéral Motta a repris la direction du département des finances.

La neutralité suisse

L'Italia apprend de Paris que M. Wilson partage le point de vue du Conseil fédéral sur le maintien de la neutralité suisse, compatible avec la Ligue des nations.

Deux Suisses à la recherche de 500,000 prisonniers

Deux de nos compatriotes, le Dr Jules Jacot-Guillarmod, qui entreprit, il y a une dizaine d'années, la palpitante ascension de l'Himalaya, et le Dr George Montandon, dont d'exploration en Abyssinie est encore dans toutes les mémoires, viennent d'être engagés par la Croix-Rouge internationale pour rechercher en Sibérie 500,000 prisonniers autrichiens expédiés là-bas par l'ancien gouvernement russe et dont on a perdu la trace. Le départ s'effectuera le 21 mars.

La propagande bolchéviste

La garde militaire de la frontière allemande a arrêté, près de Constance, un Russe domicilié à Zurich et qui cherchait à distribuer à nos soldats des prospectus bolchévistes sur la révolution mondiale.

Nos révolutionnaires

Une assemblée tumultueuse de la jeunesse socialiste s'est tenue à Genève, à l'occasion de l'anniversaire de la Commune de Paris. Le pasteur Humbert-Droz y a célébré la révolution, la Commune, l'assassinat politique.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Un jubilé

M. le chanoine Meichtry, vicaire capitulaire de Sion, a pu célébrer lundi le cinquantième anniversaire de son ordination.

Le premier mai

On nous écrit de Neuchâtel :

Le Grand Conseil a discuté mercredi une motion signée de quelques députés socialistes, demandant que le premier mai soit décrété « jour férié légal ».

M. Pettavel, conseiller d'Etat, et divers orateurs ont combattu cette motion. Ils ont fort justement fait observer que, pour instituer un nouveau jour férié, il faudrait que la majorité de la population le désirât. Or, le premier mai n'est pas une fête nationale, mais seulement une fête du parti socialiste. Il y a, du reste, longtemps que ce jour a cessé d'être la « fête du travail » pour devenir une occasion de répandre la haine dans les milieux ouvriers et de prêcher la lutte des classes.

Finalement, la motion socialiste a été écartée, par 52 voix contre 28.

Echos de partout

LA POLICE EST NERVEUSE

La semaine dernière, un gros monsieur, très grisonnant et très important, sortait d'un grand magasin de jouets de la rue Saint-Honoré, à Paris.

Un passant, distrait, le cogne par mégarde et le bousculle assez rudement. Aussitôt quatre autres messieurs, fortement moustachus, se jettent sur le passant et se saisissent de sa personne.

La foule s'amasse. Cannes et parapluies se dressent en l'air. Les quatre messieurs consentent à examiner les papiers du passant, et constatent qu'ils ont affaire à un honorable commerçant du quartier de l'Opéra, engagé volontaire à cinquante ans et croix de guerre.

— Quel crime de lèse-majesté ai-je donc commis sans y prendre garde ? demande cet infortuné à ceux qui voulaient l'arrêter.

— Vous avez heurté le roi de Monténégro, lui répondent-ils en chœur.

La police parisienne est nerveuse depuis qu'on a tiré sur le Tigre.

MOT DE LA FIN

L'autre soir, pendant un dîner à l'ambassade anglaise à Paris, on rappelait les souvenirs, déjà lointains, de la guerre. On parlait surtout de l'émotion produite, il y a précisément un an, par les premiers coups de la grosse Bertha.

Tout à coup, on entendit un bruit formidable d'assiettes qui croulent, et tranquillement, un ancien ministre français dit :

— Je crois que cela est tombé tout près.

EN ALLEMAGNE

Le typhus au pays de Bade

On annonce de Carlsruhe qu'une épidémie de typhus a éclaté à Pforzheim. Il y a 1300 cas et 14 décès jusqu'à présent.

Les biens des Hohenzollern

Berlin, 19 mars.

(Wolff.) — Le groupe socialiste indépendant de l'assemblée nationale prussienne demande au gouvernement de distribuer aux communes des immeubles de la famille des Hohenzollern pour des buts d'utilité publique.

L'Orient-Express par le Simplon

Paris, 19 mars.

Suivant le *Matin*, une réunion interalliée, qui présida, mardi, M. Claveille, a examiné les conditions du remplacement de l'Orient-express par un service de trains dans le sud-est de l'Europe. La ligne nouvelle passerait par le Simplon et gagnerait Milan, Venise, Trieste, Agram et Belgrade. Ultérieurement, elle serait prolongée jusqu'à Odessa, via Bucarest et Constantinople. On raccorderait la ligne Bagdad à l'ancienne ligne Berlin-Bagdad.

Le *Matin* ajoute que cette nouvelle ligne détournerait tout le trafic de l'Asie-Mineure et de la Mésopotamie au profit de la France et de la Grande-Bretagne, au détriment de l'Allemagne et de l'Autriche allemande.

L'assassinat de Jaurès

C'est lundi prochain, 24 mars, que comparaîtra, devant la Cour d'assises de la Seine, Villain, l'assassin de Jaurès. Celle-ci sera présidée par M. Boucard, conseiller à la Cour d'appel. Par suite de la maladie de M. Godefroy, avocat général, c'est M. Béguin, son collègue, qui occupera le siège du ministère public.

Mme Jaurès et son jeune fils seront représentés par M. Foucade, avoué à la Cour.

L'accusé sera défendu par MM. Henri Géraud et Alexandre Zévaès. On prévoit six jours d'audience, c'est-à-dire le verdict pour le samedi 29 mars.

La nationalisation en Angleterre

Londres, 17 mars.

Le projet de loi sur les transports est venu aujourd'hui, en deuxième lecture devant la Chambre des communes.

Ce projet de loi établit d'une façon implicite la nationalisation des chemins de fer et des moyens de communication et de transport, puisqu'il donne au ministère des voies et communications, dont il prescrit la création, le pouvoir d'acquérir, par accord, ou obligatoirement, sur ordre rendu en conseil, les chemins de fer et tramways, le droit de navigation sur les canaux, les cours d'eau, les ports et les docks.

Le tunnel sous la Manche

Londres, 17 mars.

A la commission parlementaire pour le tunnel sous la Manche, qui s'est réunie, ce soir, à la Chambre des communes, on a annoncé que, sur 256 membres consultés, 246 se sont déclarés favorables au projet, 4 hésitants, 6 opposés.

---

49 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

L'étreinte du passé

par Henri ARDEL

Mais l'assiette de Vania demeurait vide ; et ses yeux ne quittaient point le visage de Michel dont l'uniforme accentuait la virilité, les traits devenus presque durs sous la tension de son énergie. Une flamme nouvelle luisait dans son regard vif et profond.

Lui aussi, tout en parlant, ne cessait de la contempler, comme si, en ses prunelles, pouvait ainsi s'imprimer l'image de la figure charmante.

Mais il montrait une telle animation — presque joyeuse, — une telle liberté d'esprit qu'elle eut un cri de reproche :

— Oh ! Michel, comment peux-tu être gai ? On dirait que tu es ravi d'être soldat !

Il eut encore une fois un sourire lumineux :

— Mon aimée, s'il n'y avait pas toi, mère, ma petite Monique, ma joie serait sans mélange d'être de ceux qui vont se battre pour la bienheureuse revanche. Il y a si longtemps que je souhaitais ce moment ! Pour nous autres hommes, il est si bon !... si beau !...

La voix vibrait d'une telle enthousiaste conviction qu'elle comprit ; il n'avait pas un regret pour tous les sacrifices qui pourraient lui être demandés afin que la victoire fût atteinte... Son avenir peut-être brisé, sa santé, sa vie, il avait tout de suite accepté de donner tout... D'ailleurs, qu'étaient pour lui ces renoncements auprès de celui de la quitter ?...

Il se levait de table, pressé par l'heure. Elle l'imita. Leur vie de bonheur était close... Pour combien de temps ?...

Il dit, l'accent soudain changé :

— Maintenant, il faut nous quitter ! ma bien-aimée.

— Pas encore ! Michel... Oh ! non... Je vais te conduire...

— Mais tu seras seule pour revenir !...

Il hésitait, maîtrisant son impérieux désir qu'elle vînt. Elle haussa les épaules :

— Oh ! après... quand tu m'auras quittée...

Et ils partirent dans cette même auto qui, tant de fois, les avait ainsi emmenés le soir, durant leur vie mondaine. Que c'était déjà loin, ce temps-là !

Le crépuscule d'été assombrissait les rues où déambulait une foule fiévreuse qui continuait d'acclamer au passage les soldats en route vers les gares.

Des lumières s'allumaient, ainsi que chaque soir... — comme si ce soir n'était pas différent des autres...

L'auto s'arrêta devant la gare.

Une véritable cohue encombrait l'entrée, maintenue à grand'peine par les factionnaires qui ne laissaient pénétrer que ceux qui partaient pour le front... Il y avait sur ce seuil des femmes qui sanglotaient, tenant des petits effarés ou curieux...

C'était bien la fin, cette fois... Il fallait se séparer. La minute atroce était venue comme les autres...

Michel sauta à terre. Elle allait le suivre. Il l'arrêta :

— Non, mon amour, reste là... Nous ne serons plus l'un à l'autre dans cette foule !... Quittons-nous ici...

— Oh ! Michel... est-ce que c'est possible !...

Ses doigts se crispaient sur l'épaule de Michel. Elle murmura :

— Michel ! mon Michel !... mon adoré Michel !

Puis, tout bas, elle finit :

— Pardon !... oh ! pardon...

Mais il n'entendit pas... Avec toute sa volonté, presque brutalement, il s'arrachait à elle...

De ses yeux, sans larme, elle le suivait, broyée par l'impression affreuse que, pour la dernière fois, — peut-être — elle le voyait.

Sur le seuil, une seconde, il s'arrêta et, se détournant, il la regarda, lui sourit encore...

Puis, lui aussi fut emporté par le flot qui roulait vers la guerre.

Elle était seule.

CHAPITRE XII

L'ambulance était bien près du front, à peine une dizaine de kilomètres l'en séparaient. Sans doute, la lutte se rapprochait encore, car le grondement s'entendait plus fort, du canon qui, à l'aube, avait recommencé à tonner. Des obus venaient même écraser le sol de la plaine qui s'allongeait devant les baraquements du poste de secours, en dehors du village, — un humble village lorrain que la guerre avait ruiné...

Mais, pour un instant, du moins, Vania ne prenait point garde à ce nouveau déchaînement de la lutte. Debout près de la fenêtre, dans un coin de la longue salle où s'alignaient les lits de souffrance, elle « dévorait » une lettre de Michel qui, enfin, venait de la rejoindre, après de longs jours d'un silence affolant.

Il était au repos pour quelques fugitifs moments ; et d'avoir cette certitude, la joie rosait le visage de Vania, tout blanc dans la blancheur du voile d'infirmière.

Cela faisait maintenant plus de six mois qu'ils étaient séparés. Il y avait eu d'abord l'affreuse période première, où les nouvelles étaient tout ensemble très rares et très irrégulières ; l'horreur des premières batailles, de la retraite après Charleroi, puis le glorieux arrêt de la Marne... Et jusqu'ici, Michel avait traversé, sans la moindre blessure, de furieux combats dans lesquels cependant il se battait avec une fougue insouciante du danger.

Elle, dès les premiers jours, s'était enrôlée dans les infirmières. Mais, quand elle avait vu Paris sauvé, ne craignant plus d'y laisser Mme Corbiéry et Monique, entrée, elle aussi, dans une ambulance, elle avait supplié sa belle-mère de la laisser partir pour un poste de secours, près du front où les infirmières manquaient. A Paris, l'inquiétude lui devenait intolérable. Il lui fallait, dans la mesure du possible, partager un peu le péril de son mari. Et, devant l'ardente fermeté de son désir, Mme Corbiéry avait dû céder, puisque Michel permettait ce départ, dans l'espoir qu'une nouvelle, frôlée par le danger, l'arrachant à sa peine, agirait sur elle comme un baume violent qui, peu à peu, amènerait sa guérison morale.

Et vraiment, depuis qu'elle se dépensait avec une prodigalité de toutes les minutes, elle avait presque retrouvé la sérénité de jadis, quand elle était sans regret de son acte, estimé légitime, sans remords de n'avoir pas révélé la vérité à Michel.

Elle s'était promis que, en la mesure du possible, elle rachèterait ; et elle le faisait, — follement ! eût dit le prêtre qui savait.

Mais, personne ne la voyait à l'œuvre que des étrangers qui ignoraient, et qui, tous, subissaient son charme, admiratifs devant son courage tranquille et souriant, son souci de prendre toujours pour elle les besognes les plus dures, les plus difficiles. Nul ne pouvait soupçonner comme ses efforts pour le rachat lui semblaient vivifiants... Avec quelle humble confiance, maintenant, elle osait penser au Dieu de Michel, à sa petite bien-aimée — même à celui qu'elle avait tué, pour qui, aussi, elle expiait...

Dans la lettre qu'elle parcourait en hâte, elle avait trouvé une petite « photo » que son regard enveloppait d'une joie frémissante, l'image de Michel prise, dans un paysage dévasté, par un camarade, au seuil de sa *cagna*. Il avait raison, cette vie dure lui était singulièrement favorable. Un peu maigri peut-être, mais nullement vieilli, une belle apparence de robustesse nerveuse, une expression résolue et gaie, un air d'insouciance brave.

— Oh ! mon Michel !... mon Michel ! quand te retrouverai-je ?... murmura-t-elle avec une sorte de ferveur passionnée. Et elle finit la lettre qui était bien celle de l'homme que son amour venait de contempler avidement.

(A suivre.)

Toute demande de changement d'adresse doit mentionner l'adresse précédente.

Parti catholique en Lorraine

Dimanche, à Metz, a été fondé un nouveau groupement, sous le nom d' « Action lorraine ».

M. Louis, président des œuvres diocésaines, définit le but de la réunion : créer une organisation pour succéder à « l'Union populaire » de jadis, afin de collaborer à la grande œuvre qui sera, demain, celle de tous les catholiques français : l'action pour le progrès social et religieux du pays.

M. Lerolle, député de Paris, traça le programme qui doit, dit-il, rallier les catholiques : programme d'union sacrée, mais aussi de défense des intérêts et des droits légitimes.

M. Prevel, maire de Metz, et le chanoine Collin, directeur du *Lorrain*, ont pris aussi la parole et la séance a été levée au chant de la *Marseillaise*.

Les chrétiens d'Asie mineure

Athènes, 19 mars.

On mande de Smyrne que des bandes de musulmans armés continuent à terroriser les éléments chrétiens du vilayet. Dans l'après-midi du 13 mars, des bandes de musulmans armés, portant le même uniforme que les soldats, ouvrirent le feu, sans aucune raison, contre de paisibles paysans grecs cultivant leur champ dans la région autour du village de Boudde, près de Smyrne. Quatre paysans furent tués ; d'autres parvinrent à se sauver par une fuite précipitée. Le commandant de la place de Smyrne a publié un communiqué assurant que des gendarmes ont été immédiatement envoyés à la poursuite des coupables.

Un odieux trafic

Neuf banquiers et marchands de Douai ont été arrêtés pour trafic avec l'ennemi. Ces personnages ont détourné des marchandises fournies par une commission américaine de secours en faveur de la population des régions occupées et ont vendu ces marchandises aux Allemands.

Les conditions du ravitaillement de L'Allemagne

Berlin, 19 mars.

(Wolff.) — Les conditions moyennant lesquelles les puissances associées sont disposées à permettre le ravitaillement de l'Allemagne en denrées alimentaires, telles qu'elles ont été communiquées par l'amiral Weymiss aux représentants allemands à Bruxelles, sont les suivantes :

1. Les gouvernements alliés, pour autant que la question des transports sera résolue, livreront eux-mêmes ou permettront l'exportation des pays neutres voisins du reste des 230,000 tonnes convenues, dès que les bateaux prêts à prendre la mer, dont les noms ont été communiqués, seront sortis et dès qu'un accord sera intervenu concernant la note des paiements.

2. L'Allemagne aura droit d'acheter mensuellement jusqu'au 1er septembre jusqu'à 30,000 tonnes de céréales et 70,000 tonnes de graisse, y compris la viande de porc, d'huile végétale et de lait condensé.

3. Pour ces denrées, elle paiera d'une des manières suivantes : *a)* Par l'exportation des marchandises ou la vente des cargaisons allemandes se trouvant actuellement dans des pays neutres ; *b)* Par des crédits dans les pays neutres ; *c)* Par la vente de sécurités ou de propriétés à l'étranger ; *d)* Par la location des navires ; *e)* Par des accords au sujet d'avances garanties par des sécurités étrangères ou par des propriétés ; *f)* L'or peut être employé comme base, mais peut être remplacé par d'autres moyens de paiement.

4. Certaines marchandises peuvent être exportées. Le produit de ces exportations doit cependant être employé à payer les denrées alimentaires.

5. Le premier emploi qui devra être fait des navires allemands livrés sera le transport du fret allemand jusqu'à concurrence du montant indiqué ci-dessus dans la période qui va jusqu'au 1er septembre.

6. L'Allemagne peut acheter ou importer des denrées alimentaires des pays neutres jusqu'à concurrence des limites indiquées ci-dessus. Les pays neutres en question seront autorisés à réimporter les quantités correspondantes.

7. Il est bien entendu que les accords seront nuls et sans fondement dans le cas où l'Allemagne rompraît les conditions de l'armistice ou retarderait l'exécution de ses engagements relatifs à la livraison des navires de commerce.

Le Luxembourg et les Alliés

Paris, 19 mars.

(Havas.) — Dans un mémoire adressé, le 12 février, à la conférence de paix, le gouvernement luxembourgeois, après avoir rappelé que le Luxembourg notifia à l'Entente la dissolution de ses contrats avec l'Allemagne relativement à l'union douanière et à l'exploitation des chemins de fer, et que le grand-duché aspire à une union économique avec l'Entente, sollicite l'appui de l'Entente pour que l'Allemagne rembourse au taux de 1 fr. 25 le mark de monnaie allemande qu'elle écoula pendant l'occupation.

Le mémoire demande ensuite à l'Entente d'insérer dans les *conditions de paix l'obligation* pour l'Allemagne de reconnaître sa dette à l'égard du Luxembourg pour les dommages causés à l'Etat, aux communes et aux particuliers par suite de l'occupation militaire, en violation de sa neutralité, ainsi que pour les dommages causés par les troupes allemandes et les événements de guerre, spécialement la guerre aérienne, une réparation pour les arrestations et les détentions arbitraires et illégales de citoyens luxembourgeois et le remboursement des réquisitions.

Après avoir exprimé sa gratitude à l'égard de l'Entente pour avoir inclus dans ses clauses d'armistice l'évacuation du Luxembourg, le mémoire assure que le peuple luxembourgeois est attaché à son indépendance et aspire au maintien de son autonomie ; il déclare qu'un plébiscite sera organisé, auquel prendront part hommes et femmes majeurs, permettant ainsi à la population de se prononcer sur le régime politique et dynastique.

Les élections en Finlande

Les élections finlandaises ont donné le résultat définitif suivant :

Le parti finnois de coalition (conservateur et monarchiste) a obtenu 28 sièges ; le parti progressiste (libéral et républicain), 26 ; le parti suédois, 22 ; les agrariens, 42 ; les socialistes, 80 ; et les ouvriers chrétiens, 2.

Les partis bourgeois possèdent ainsi 120 voix contre 80 voix aux socialistes. Comme, parmi les députés suédois et les coalisés, il se trouve probablement un petit nombre de républicains, les monarchistes ont obtenu 50 sièges au maximum, les progressistes finnois, les agrariens et les socialistes étant des républicains.

On mange du chien et du rat

On a constaté officiellement que, sur plusieurs marchés de Pétrograd, on vend ouvertement la viande de chien à 50 roubles et la viande de rat à 80 roubles la livre. Les rats, qui auparavant étaient une grande calamité pour Pétrograd, sont devenus une précieuse ressource par suite de la famine.

NÉCROLOGIE

Le dernier député alsacien protestataire

Mardi, est mort, à l'âge de 83 ans, le docteur Sieffermann, le dernier député protestataire alsacien au Reichstag allemand.

PETITE GAZETTE

Un million pour un cheval

A Buenos-Ayres, le cheval de courses Butafuego a été vendu pour le prix d'un million de francs. Prodigalités d'un temps de décadence !

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

On vole l'automobile de Mlle Wilson

Des voleurs se sont emparés de l'automobile de Mlle Marguerite Wilson lors de son passage à Aignay-le-Duc (Aube). Toutes les recherches pour retrouver l'automobile sont demeurées infructueuses.

Un hôpital incendié à Montpellier

L'immeuble qui fut autrefois le collège des Jésuites de Montpellier et qui avait été acquis par la ville après la loi française sur les congrégations, a été la proie des flammes. Dans cet immeuble, estimé 3 millions, était installé, depuis la guerre, un hôpital de convalescents.

Le duc de Spolète tombé dans l'Adriatique

Le lieutenant de vaisseau italien Pierotti, parti de Venise à bord d'un hydro-avion, conduisait à Trieste le duc de Spolète, désireux d'embrasser son père et sa mère, le duc et la duchesse d'Aoste, à Trieste. L'appareil est tombé à la mer. L'équipage du paquebot faisant le service Trieste-Capo d'Istria reconnut les deux aviateurs et les transporta à l'hôpital de Trieste.

Le duc et la duchesse d'Aoste, arrivés à Trieste, ont été reçus à la gare par le gouverneur général et se sont rendus immédiatement à l'hôpital. Le duc de Spolète, quoique blessé, conserve sa pleine conscience et se maintient très serein. Le lieutenant Pierotti, à la suite d'une blessure mortelle à la tête, a succombé après quelques heures.

(Aymon, duc de Spolète, est né à Turin le 9 mars 1900 ; il est le second fils du duc d'Aoste Emmanuel-Philibert, cousin germain du roi, et de sa femme née Hélène de Bourbon.)

Calendrier

Vendredi 21 mars

Saint BENOIT, abbé

Saint Benoît naquit d'une famille noble, dans l'Ombrie. Il se retira dans le désert à l'âge de 14 ans. Un grand nombre de disciples étant venus se mettre sous sa direction, il bâtit douze monastères et fonda ainsi son grand Ordre. Il mourut en 534, âgé de 63 ans.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 20 mars

BAROMÈTRE

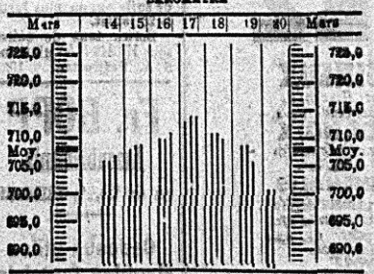

THERMOMÈTRE C.

Mars	14	15	16	17	18	19	20	Mars
7 h. m.	3	1	0	0	—2	—2	—2	7 h. m
11 h. m.	6	1	1	1	0	1	0	11 h. m
7 h. s.	4	2	1	3	0	2		7 h. s.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 20 mars, midi.

Ciel nuageux. Encore à la neige ou à la pluie.

FRIBOURG

Conseil d'Etat

(Séance du 18 mars.) — La démission de M. Champagne de Labriolle, en sa qualité de professeur à la Faculté des lettres de l'Université, est acceptée pour le 30 avril 1919, avec regrets et remerciements spéciaux pour les longs et distingués services rendus.

— A la demande des autorités scolaires de Léchelles et de Chandon et avec l'assentiment du Révérendissime Ordinaire diocésain, l'école libre des filles instituée par la Fondation Gottrau à Léchelles est déclarée officielle et remise au cercle scolaire de Léchelles, sous la réserve exprimée dans l'acte de fondation quant au choix des institutrices.

— La commune de Fribourg est autorisée à percevoir divers impôts pour l'année 1919 et la commune de Misery à acquérir une parcelle de terrain.

— Le hameau de Planafaye, rière Massonnens, est détaché du cercle d'inspection du bétail de Massonnens et réuni à celui du Châtelard.

— Le règlement édicté par la commune de Sorens pour les partages de bois entre ses bourgeois est ratifié.

Le Conseil d'Etat nomme :

M. Fritz Mayû, pasteur, à Fribourg, membre de la commission du cercle scolaire libre public de cette ville ;

M. Jacob Gutknecht, député, à Ried, membre de la commission de vérification des servitudes du VIIme arrondissement (Moral) ;

M. Edouard Pasquier, fils de feu Pierre, instituteur retraité, au Pâquier, débitant de sel audit lieu.

Les impôts à Fribourg

Ainsi que le porte le bulletin du Conseil d'Etat ci-dessus, la commune de Fribourg est autorisée à percevoir de nouveaux impôts pour 1919. Ces impôts seront, à peu de chose près, ceux que le conseil communal avait proposés et que le conseil général et l'assemblée des contribuables avaient écartés. Voici l'échelle d'impôts approuvée par le Conseil d'Etat : 5 pour mille pour les immeubles ; 4,95 pour mille pour les capitaux ; 1 fr. 50 par franc payé à l'Etat pour les traitements et pensions ; 2 fr. par franc payé à l'Etat pour les revenus du commerce et de l'industrie ; 5 à 500 fr. d'impôt personnel.

Conservateurs singinois

Dimanche, s'est tenue, à Tavel, une conférence des notabilités politiques du district de la Singine, à savoir, d'une part les membres du comité d'action pour la réorganisation des forces conservatrices et, de l'autre, les membres du comité électoral du district.

La conférence s'est occupée d'un projet de reconstitution du parti conservateur de la partie allemande du canton, qui a paru dans les *Freiburger Nachrichten*. Ce projet, d'allure populaire, répond à l'esprit des temps actuels ; il nous a paru fort bien fait. Aussi a-t-il rencontré l'agrément de la conférence de Tavel, qui l'a adopté à l'unanimité.

En vertu de cette décision, il a été formé un comité d'initiative qui entreprendra l'organisation du parti conservateur populaire dans toutes les communes de langue allemande.

Le départ des petits Belges

Les enfants belges réfugiés en Suisse depuis la guerre sont à la veille de nous quitter. Les petits Wallons partiront ensemble, le 25 mars, par train spécial. Ils seront environ 700, dont 300 du rayon de Fribourg. Cinq wagons seront préparés à notre gare pour les enfants wallons de nos diverses colonies : La Providence, Guintzet, Petit-Rome, Rosières, Sonnenwyl, etc. Nos chers petits hôtes partiront le 25, à 2 heures après midi, emportant la bannière belge qui leur fut *offerte à Fribourg*.

Les enfants flamands suivront leurs frères wallons par petits convois.

3me conférence suisse

On nous écrit :

La 3me conférence suisse aura lieu ce soir, jeudi, 20 mars, à la Grenette, à 8 h. ½. M. Fréd.-Ph. Amiguet, dont la conférence sur le littérateur C. F. Ramuz avait été très appréciée l'an dernier, nous parlera du poète genevois Henry Spiess, dont l'œuvre toute de charme pénétrant, d'émotion vraie et communicative, est en même temps une œuvre forte, vivante, d'une riche personnalité et d'un style admirable ; elle s'impose comme l'une des gloires littéraires des lettres romandes.

L'œuvre poétique d'Henry Spiess a trouvé, en Suisse, la fervente admiration qu'elle mérite ; en France, également, elle a suscité un intérêt très vif. M. Raoul de Weck, qu'on a trop rarement le plaisir d'entendre à Fribourg, nous dira, avec le grand talent qu'on sait, quelques uns des poèmes les plus caractéristiques de H. Spiess. Qu'on se rappelle tels recueils de poèmes comme le *Silence des heures*, les *Chansons captives*, *Attendre*, le *Visage ambigu*, l'*Amour offensé*, et l'on réalisera la délicate jouissance qu'il y aura à entendre parler d'une œuvre dédiée tout entière à la beauté, à la douleur et à l'amour.

Nous rappelons que le bénéfice des conférences suisses sera partagé entre des œuvres locales de bienfaisance.

CORRESPONDANCE

Fribourg, le 20 mars 1919.

Ayant appris que quelques personnages malveillants m'accusent d'être l'auteur de certains articles parus dans un journal de l'opposition de notre ville, je vous prie de bien vouloir insérer dans votre honorable journal un démenti formel à ces racontars.

Je ne suis ni rédacteur, ni compositeur, ni correspondant, ni rien du tout dans la rédaction de l'*Indépendant*. *P. Bise.*

Dernière Heure

La conférence de Paris

Paris, 20 mars.

(Havas.) — La première partie de la séance du conseil suprême des Alliés a été consacrée à l'examen de la situation militaire en Galicie. Un télégramme des quatre chefs d'Etat a été adressé aux généraux polonais et ukrainiens par télégraphie sans fil.

Le conseil a entendu ensuite le rapport adopté à l'unanimité par la commission des affaires polonaises.

M. Jules Cambon a exposé qu'il s'agit de faire de la Pologne un Etat viable, tout en se conformant au principe des nationalités, et malgré la défectuosité de la configuration territoriale. La Pologne est en effet à demi encerclée par l'Allemagne, à l'est et à l'ouest. Elle a absolument besoin, pour jouir de son indépendance et de l'autonomie nationale, d'un accès à la mer, facile et indépendant. Dans ces conditions, il est impossible d'arrêter les frontières du nouvel Etat restauré, sans incorporer des nationaux allemands. Ceux-ci, d'ailleurs, comme l'a fait judicieusement remarquer M. Tardieu, furent amenés là sciemment et en conformité du système allemand de colonisation. De plus, quand des Etats ont été démembrés comme le fut la Pologne en 1772, 1793 et 1795, il n'est pas étonnant que des représentants de l'Etat dominateur s'y soient installés. Il y aurait quelque injustice à en tirer argument contre des nations antérieurement sacrifiées.

M. Lloyd-George a fait remarquer qu'il ne fallait pas non plus donner prétexte, dans ces régions, à une sorte d'irrédentisme allemand.

Sa remarque visait surtout le territoire à l'est de la Vistule, où les Allemands sont assez nombreux.

Le projet de la commission qui, dans son *ensemble, reconnaît* que les frontières de la Pologne sont moins étendues qu'en 1772, lui accorde un débouché dans la Baltique, par un large couloir de part et d'autre de la Vistule, jusqu'à Dantzig, laissant de côté Allenstein, qui sera soumis à un plébiscite.

M. Lloyd-George fait remarquer qu'une servitude concernant l'usage de la Vistule et des deux voies ferrées Dantzig-Thorn et Dantzig-Varsovie serait peut-être suffisante pour assurer à la Pologne son indépendance économique.

La commission, d'ici à vendredi, établira un rapport sur la base des observations présentées au cours des délibérations de l'après-midi.

La commission ne siégera pas aujourd'hui, jeudi, mais les chefs des gouvernements auront entre eux des conversations qui porteront sans doute sur la question de la forme à donner aux conditions à imposer à l'Allemagne, convention d'armistice ou préliminaires de paix ainsi que sur celle visant l'élaboration du projet de Ligue des nations.

L'après-midi aura lieu une importante séance de la commission de la Ligue des nations, qui procédera à une consultation officieuse des Etats neutres. La séance se tiendra à l'Hôtel Crillon, sous la présidence de M. Lansing.

Demain, vendredi, aura lieu une nouvelle séance du conseil supérieur des Alliés, au cours de laquelle sera réglé le problème des frontières occidentales de la Pologne, en même temps sans doute que la question d'envoyer à Varsovie des divisions polonaises actuellement en France.

La situation en Galicie

Paris, 20 mars.

(Officiel.) — Le conseil supérieur des Alliés s'est réuni mercredi après midi, de 3 heures à 7 h. 30. Des échanges de vues ont eu lieu sur la situation militaire en Galicie.

Le conseil s'est mis d'accord sur l'injonction à adresser aux armées qui sont en présence devant Lemberg, des belligérants étant invités à cesser immédiatement les hostilités sous certaines conditions.

Prochaine séance, demain après midi, vendredi.

Prusse et Pologne

Posen, 20 mars.

(Havas.) — Alors qu'un accord paraissait établi entre la délégation allemande et la mission alliée, et qu'on espérait que la ratification en serait donnée hier, mercredi, à Berlin, les négociations ont été de nouveau interrompues dans la soirée de mardi.

Le gouvernement allemand a été mis en demeure d'avoir à donner, dans un très court délai, une réponse définitive. Il essaye, au dernier moment, de nouveaux atermoiements qui succèdent aux retards déjà apportés depuis que les négociations ont commencé, il y a une quinzaine de jours.

Il semble que le haut commandement allemand soit en conflit ouvert avec le gouvernement. Il ne veut pas s'engager en même temps que ce dernier à respecter l'armistice. Telle serait la vraie raison des tergiversations du gouvernement allemand.

La mission alliée prendra aujourd'hui, jeudi, une décision en conséquence.

France et Autriche

Paris, 20 mars.

Le Temps croit savoir que l'on parle d'envoyer à Vienne une mission française qui devra veiller sur les intérêts économiques de la France dans l'Autriche allemande.

A la tête de cette mission serait placé un diplomate qui a déjà représenté la France dans plusieurs capitales étrangères.

La question tchéco-slovaque

Paris, 20 mars.

(Officiel.) — La commission des affaires tchéco-slovaques, réunie sous la présidence de M. Jules Cambon, a pris une décision au sujet de la rédaction du rapport officiel.

Les gens de mer allemands

Berlin, 20 mars.

Le *Lokal Anzeiger* annonce que, à Hambourg, une assemblée extraordinairement nombreuse des gens de mer, réunie au cercle Busch, a voté la résolution suivante :

« L'assemblée des gens de mer de toutes les catégories refuse la livraison de la flotte de commerce allemande exigée par l'Entente et fait un devoir à tous les gens de mer et ouvriers allemands de quitter le travail sur les bâtiments. »

Cette résolution est motivée par la considération que, à part la première livraison de substances, garantie par l'Entente, il n'y a pas d'assurance que d'autres livraisons suivent effectivement.

En l'honneur de la Belgique

Paris, 20 mars.

La dernière des conférences organisées à Paris par la *Revue des Jeunes* a été celle de Mgr Deploige, président de l'institut de philosophie de Louvain, qui a parlé de la société chrétienne des nations.

La séance était présidée par M. Carton de Wiart, ministre d'Etat belge. La Belgique a été très fêtée.

Le Sénat italien démocratisé

Rome, 20 mars.

La commission pour la réforme du Sénat, présidée par le sénateur Tittoni, a approuvé les lignes générales de la réforme, consistant dans la nomination du Sénat par le peuple, alors qu'elle se faisait jusqu'ici par le roi.

Les sénateurs Greppi et Ruffini, anciens ministres, ont été nommés rapporteurs.

Au Vatican

Rome, 20 mars.

Le Saint-Père a nommé auditeur du tribunal de la Rote, pour l'Espagne, le chanoine Montréaly Olivier, de la cathédrale de Madrid.

Rome, 20 mars.

Le Saint-Père a reçu en audience Mgr Bruchesi, archevêque de Montréal, Canada, et Mgr Chesnelong, archevêque de Sens.

SUISSE

Société suisse de surveillance

Berne, 20 mars.

On croit que la S. S. S., instituée pour le contrôle des importations et des exportations à destination des empires centraux, cessera ses fonctions à fin mai. Certains Etats alliés voudraient même qu'elle disparût plus tôt.

L'avantage que la Suisse aurait en recouvrant sa liberté d'exportation aurait pour contre-partie que les Alliés ne seraient plus liés par l'obligation de lui fournir les marchandises stipulées. Mais on ne s'alarme pas de cette conséquence ; les Alliés ont intérêt à continuer leurs livraisons. Cependant, on doit faire remarquer que la levée de l'interdit concernant le vin a eu pour conséquence que la Suisse ne reçoit plus de vin de France.

Concerts d'abonnement

On nous écrit :

Le troisième concert d'abonnement nous réservait la jouissance plus spéciale d'une soirée harmonieuse de pure musique de chambre. Le *Quatuor de Berne*, MM. Alphonse Brun, Cornelis Tromp, Emile Cousin et Lorenz Lehr, a donné une excellente audition d'œuvres splendides, exécutées avec la maîtrise que nous savons, maîtrise dont nous avons pu observer le magnifique développement. Soit dans l'art des coloris chatoyants, soit au point de vue du rythme et de l'ensemble, ces artistes ont fait de très remarquables progrès et nous les en félicitons chaudement.

Quant aux œuvres exécutées, nous avons admiré la superbe allure et les rythmes saisissants du quatuor p. 105 en la bémol majeur de Dvorak ; le ravissant trio à cordes op. 8, de Beethoven, œuvre de jeunesse rarement jouée, et enfin l'exquis quatuor en ré mineur de Mozart.

Nous tenons à remercier le Comité de la société des concerts d'abonnement de Fribourg de son entier dévouement à une belle cause. Il a fait preuve, une fois de plus, dans le choix du programme comme dans celui des artistes, du goût le plus sûr.

Conférence aux arts et métiers

La Société fribourgeoise des arts et métiers fait donner, ce soir jeudi, 20 mars, à 8 heures, à son local, Hôtel de l'Etoile, une conférence par M. Oberson, secrétaire de la Chambre fribourgeoise de commerce. Sujet : Assurance contre le chômage en vertu de l'arrêté fédéral du 5 août 1918. La conférence sera suivie d'une discussion libre. Toutes les personnes intéressées sont invitées à y assister.

Dernier délai

Il est rappelé aux Français et Françaises résidant dans le canton de Fribourg que le délai qui leur est imparti pour faire au Consulat de Berne la déclaration de leurs titres russes et roumains (fonds d'Etat, de villes, actions ou obligations de Sociétés), expire le 31 mars.

Pour les enfants viennois

Un Espagnol, 25 fr. ; Anonyme d'Oron-le-Châtel, 5 fr.

Pour les enfants belges

Anonyme d'Oron-la-Ville, 10 fr.

†

Madame et Monsieur Fernand Bongard et leurs enfants, à Fribourg ; M. et Mme Joseph Schuler et leurs enfants, à Givisiez ; Mlle Marie Schuler, à Tuscaloosa ; M. Aphonse Schuler, à Granges-Paccot, et les familles parentes, font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver par la mort de

Madame Anna SCHALLER

leur chère mère, belle-mère, grand'mère, sœur et tante, décédée à New-York, le 11 mars, à l'âge de 55 ans.

Une messe de *Requiem* sera célébrée pour le repos de son âme, samedi, 22 mars, à 8 heures du matin, à l'église du Collège.

†

Madame et Monsieur Isidore Müller-Vonlanthen, née Schmutz, et leur fille, à la Heitera, près Fribourg ; les familles alliées, à Burg, au Petit-Bœsingen, à Jetschwyl, Ueberstorf, Guin, Fribourg, Zurich, Vevey et Grandson ; Mlle Catherine Schmutz, à Fribourg ; M. l'abbé Joseph Schmutz, révérend curé, à Morat ; Mlle Marguerite Schmutz, à Morat, ont la profonde douleur de faire part de la mort de leur chère fille, sœur, nièce et cousine

Mademoiselle Marie Vonlanthen

postulante à l'Institut Sainte-Croix, à Bulle, décédée le 17 mars, après six jours de maladie, à l'âge de 20 ans, munie des secours de la religion.

L'ensevelissement a eu lieu le 18 mars, à Bulle.

Une messe de *Requiem* pour la chère défunte sera célébrée à Fribourg, samedi, 22 mars, à 8 heures, à l'église de Notre-Dame.

†

La musique de Landwehr

a le regret de faire part à ses membres du décès de leur collègue

Monsieur Adolphe STOCKER

membre passif de la société

L'ensevelissement aura lieu à Fribourg, vendredi, 21 mars, à 8 ½ h. Office à l'église du Collège.

Domicile mortuaire : Café des Chemins de fer. Départ du convoi funèbre, à 8 h. 10.

La famille Pache-Rossy, à Léchelles, ainsi que les familles alliées, profondément touchées des nombreux témoignages de sympathie qu'elles ont reçus à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper, remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence ou par lettre, se sont jointes à leur terrible épreuve.

Institut de Hautes Etudes

La conférence de M. Chérel n'aura pas lieu demain, vendredi.

Vendredi, à 5 h., M. de Labriolle : *La femme dans la civilisation romaine, II.*

La Société pour l'exploitation de tourbières demande de

bons ouvriers

pour les **Tourbières de la Maison-Rouge** (Rosé) et de **Garmiswyl** (Guin).

S'adresser à **Fr. Bader et Dom. Personeni**, à **Rosé ; K. Schüpbach, à Garmiswyl** (Guin).

SOUMISSION DE TRAVAUX

Sous réserve de ratification, les travaux de **maçonnerie, charpente, couverture, ferblanterie, menuiserie et peinture** pour la construction du

nouveau local des pompes

de la **commune de Guin**, sont mis au concours.

Les plans, avant-métrés et conditions peuvent être consultés chaque matin, de 8 heures à midi, au bureau de **M. F. Broillet, architecte, à Fribourg**, à qui les soumissions cachetées sont à adresser jusqu'au **26 mars, à 6 heures du soir.** 1957

Le Conseil communal.

ANTIQUITÉS

Je suis acheteur de tous meubles et objets anciens.

Si vous avez, **même en mauvais état**, un vieux bahut, une vieille armoire, une commode, un canapé, un fauteuil, ou des chaises, une pendule, des peintures, des gravures, de vieux cadres de glace ou autres, des vieilles soies (tapis de baptême) etc., des armes, des livres, de l'argenterie, de la bijouterie, des bronzes, des étains ou tous autres objets, veuillez penser à moi et m'écrire, s'il vous plaît. 1568

Je paye les grands prix.

Adresse : **Meyrat**, antiquaire, **à Neuchâtel.**

VENTE DE CHEVAUX

Nous vendrons, samedi 22 mars

dès 8 h. du matin et toute la journée, une

vingtaine de bonnes JUMENTS

Les Fils d'Ed. LOB

19, Avenue de Rome, FRIBOURG

GOUDRON

à l'USINE à GAZ de Fribourg

sans restriction et à bas prix

ON DEMANDE UN

garçon de course

pour faire les commissions et les travaux de propreté de la maison.

Entrée si possible immédiate. 1977

S'adresser chez Alfred Weisenbach, 80, rue de Lausanne.

Un valet de chambre

d'âge mûr **demande place.** Eventuellement, il soignerait un monsieur malade. Références à disposition.

Offres sous P 1906 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

ON DEMANDE

pour tout de suite,

jeune homme

honnête et propre, comme vacher, dans une petite ferme du canton de Lucerne. Bonne occasion d'apprendre l'allemand. Vie de famille. Salaire d'après conditions.

Adresser offres à **M. Joseph Muff, Villa Grünau, Neuenkirch,** Lucerne. 1986

Couturière

de la place demande de bonnes ouvrières. 1988

Offres s. P 1917 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

ON DEMANDE

pour tout de suite,

femme de chambre

suissesse française, entre 18 et 24 ans, caractère gai, bonne couturière, auprès d'une dame, aussi pour voyager.

Adresser offres avec photo, ou se présenter, **Chambre 303, Palace Beau-Rivage, Ouchy.**

ON DEMANDE

jeune fille

pour servir au café et pour les enfants. 1975

S'ad. sous P 1900 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

On demande

pour tout de suite, une

JEUNE FILLE

de 18 à 25 ans, pour aider au ménage et au café.

S'adresser à **l'Hôtel du Lion d'Or, Domdidier.** 1979

ON DEMANDE

veuve

ou célibataire

pour faire 1 grand jardin.

S'adresser à l'**Institut de Seedorf par Rosé.**

Cuisinière

On demande

pour fin avril, personne de 30 à 40 ans, pour cuisine de café-restaurant.

Adresser offres avec références au **Café Gruyérien, à Bulle.**

Une couturière

qui chercherait à se perfectionner dans la couture de vêtements d'hommes, **trouverait place.** 1928

Off. sous P 1847 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

LE MAUVAIS TEMPS N'EST PLUS A CRAINDRE

Cette dame et son voisin se couvrent de fourrures, de foulards et de cachenez pour éviter les rhumes, toux, bronchites, catarrhes, grippe, etc.

Le Monsieur à l'éventail se contente, lui, de prendre du GOUDRON-GUYOT et ne redoute plus rien des intempéries, pluie, neige, vent, froid.

L'usage du Goudron-Guyot, pris à tous les repas, à la dose d'une cuillerée à café par verre d'eau suffit, en effet, pour faire disparaître en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite la plus invétérée. On arrive même parfois à enrayer et à guérir la phtisie bien déclarée, car le goudron arrête la décomposition des tubercules du poumon, en tuant les mauvais microbes, causes de cette décomposition.

Si l'on veut vous vendre tel ou tel produit au lieu du véritable Goudron-Guyot, **méfiez-vous, c'est par intérêt.** Il est absolument nécessaire, pour obtenir la guérison de vos bronchites, catarrhes, vieux rhumes négligés et *a fortiori* de l'asthme et de la phtisie, de bien demander dans les pharmacies le **véritable Goudron-Guyot.**

Afin d'éviter toute erreur, regardez l'étiquette ; celle du véritable Goudron-Guyot porte le nom de Guyot imprimé en gros caractères et sa *signature en trois couleurs : violet, vert, rouge, et en biais,* ainsi que l'adresse : **Maison Frère, 19, rue Jacob, Paris.**

Prix du Goudron-Guyot 3 fr. 50 le flacon.

Le traitement revient à **10 centimes par jour** — et guérit.

P. S. — Les personnes qui ne peuvent se faire au goût de l'eau de goudron pourront remplacer son usage par celui des Capsules-Guyot au goudron de Norvège de **pin maritime pur,** en prenant deux ou trois capsules à chaque repas. Elles obtiendront ainsi les mêmes effets salutaires et une guérison aussi certaine. Prix du flacon : 2 fr. 75.

En vente chez : MM. **Bourgknecht et Gottrau,** *Pharmacie Centrale,* **Fribourg.**

Dépôt général pour la Suisse :

G. VINCI, rue Gustave Revilliod, 8, Acacias, Genève.

A LOUER

à la rue de Lausanne, un petit logement de deux chambres, avec cuisine, eau, gaz, électricité, part à la buanderie et au galetas. Disponible immédiatement. 1889

S'adresser au magasin, rue de Lausanne, N° 31, ou à **M. Francis Gendre,** receveur de l'Evêché, **rue des Alpes, 49.**

VARICES
HEMORRHOIDES
RHUMATISMES

et toutes les maladies de la peau : **engelures, crevasses, brûlures, blessures, démangeaisons, furoncles,** etc., sont radicalem. guéris par le

BAUME du CHALET

composé exclusiv. d'essences de plantes.

Le pot, avec mode d'empl., 2 fr. 50 ; la boîte de 2 tubes, 2 fr. 50.

En vente à Fribourg **Pharmacies Bourgknecht & Gottrau, A. Cuony, G. Lapp, Ignace Rusy.**

Aux mêmes adresses : **ANTI-GRIPPE et ANTI-CORYZA du CHALET** le meilleur et le plus agréable **désinfectant des voies respiratoires.** Le tube av. mode d'emp. 1 fr. 50.

On demande pour deux personnes,

appartement

non meublé, de 3, év. 4 p., aux environs de la ville.

Entrée : 25 avril ou autre date à convenir.

Adresser offres sous chiffres P 1914 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

On achèterait

d'occasion une chambre à manger et une chambre à coucher. 1975

S'adresser par écrit sous chiffre P 1972 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

Agriculteurs solvables **demandent à louer** domaines de 6-30 poses.

Adresser offres à l'*Agence Immobilière et Commerciale Fribourgeoise,* A. Frossard, rue du Pont-Suspendu, 70, **Fribourg.** Téléph. 4.33.

A REMETTRE

pour cause de départ,

un appartement

de 3 chambres, cuisine, cave et galetas, part à la buanderie. Situation bien ensoleillée. Location 480 fr. reprise au 25 juillet ou si possible plus vite. Bail d'une année. 1959

Ecrire sous chiffres P 1884 F Publicitas S. A., **Fribourg.**

THÉATRE
FRIBOURG

Du 21 au 25 mars (y compris), à 8 ½ h.
Dimanche, deux matinées, à 3 h. et 5 h.

CHRISTUS

LA NATIVITÉ : : :
LA PRÉDICATION
LA PASSION : : :
LA MORT et LA RÉSURRECTION

Prix réduit des places. — Location chez M. Von der Weid.

Société Suisse de Banque et de Dépôts

Capital : 25,000,000 de francs (12,500,000 versés)

Siège social : LAUSANNE

SUCCURSALES à GENÈVE et BRUXELLES

Convocation

des actionnaires de la Société Suisse de Banque et de Dépôts à l'Assemblée générale extraordinaire du mardi 15 avril 1919, à 3 heures du soir, à Lausanne, dans son immeuble, angle de l'avenue Benjamin-Constant et rue du Lion d'Or.

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination de deux commissaires-vérificateurs des comptes en remplacement de MM. Conscience et Letrilliard décédés.

Selon l'art. 39 des statuts, MM. les Actionnaires doivent, pour avoir le droit d'assister à l'assemblée générale, déposer leurs titres **avant le 5 avril,** aux caisses de la Société Suisse de Banque et de Dépôts, à Lausanne, à Genève et à Bruxelles, ou à celles de la Société Générale pour favoriser, etc., à Paris.

LAUSANNE, le 17 mars 1919. P 31183 L 1962

Le Président du Conseil d'administration :
H. GUERNAUT.

GOLLIEZ

COGNAC FERRUGINEUX
Fortifiant pour combattre: Anémie, pâles couleurs, manque d'appétit etc. **Fr. 4.–**
SIROP DE BROU DE NOIX
Dépuratif employé avec succès contre: Impuretés du sang, boutons, dartres, etc. **Fr. 4.–**
ALCOOL DE MENTHE ET CAMOMILLES
Infaillible contre: Indigestions, maux de tête, maux d'estomac, étourdissements, etc; appréciée des militaires et touristes. **Fr. 2.50**
Toutes pharmacies et pharmacie **GOLLIEZ à MORAT**
Exigez le nom **GOLLIEZ** *et la marque* **„DEUX PALMIERS"**

Schæffer frères
Varis, 29, Fribourg. Tél. 6.55
Chauffage central
Installations sanitaires

Un fermier muni de son bétail, chédail et personnel

demande à louer

pour 1910, **un domaine** de 40 à 60 poses.

S'adresser sous P 1841 F à **Publicitas S. A., Fribourg.** 1970

Nous demandons, dans chaque

localité agricole

personne capable, pour la vente de notre puissant désinfectant pour écuries, porcheries, clapiers et poulaillers. Forte remise.

Adres. offres **Bralsta, S. A., Genève.** 1968

On demande à placer jeune fille de 17 ans, actuellement dans un institut de Tavel auprès de **tailleuse pour dames** expérimentée, à Fribourg ou aux environs, pour faire son

apprentissage

et se perfectionner dans la langue française. Vie de famille et bons soins désirés. — Adresser offres **à Joseph Wyder-Borer** Commerce de bois, **EWMEN** (Lucerne). 1965

SÉJOUR D'ÉTÉ

Les Granges-s.-Salvan (Valais)

Situation magnifique.
Alt. 1100 m.

A louer, meublé, **Chalet des Crêtes,** 10 à 15 lits. S'adresser, pour visiter, à **Jean GAY-COQUOZ, Granges-Salvan.**

DAME

demande place auprès d'une personne, comme garde-malade ou pour la tenue d'un ménage. 1973

S'adres. sous P 1899 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Jeune fille

demande place comme assujettie chez bonne tailleuse de la place, pour le 15 mai ou le 1er juin.

Renseignements chez **Mme Bouchat, Rue Ferblantier, N° 6, Bienne.**

On demande

tout de suite, une assujettie tailleuse avec certificats. 1910

Ecrire s. P 1834 F à Publicitas S. A., **Fribourg.**

ON DEMANDE

une jeune fille

honnête et de toute confiance, pour tous les travaux du ménage. Bons gages.

A la même adresse, on demande **une gentille jeune fille** pour garder les enfants. 1909

S'ad. à **Mme Berelier, Café des Vignerons, Estavayer.**

HUILE à moteurs
et à chauffage

produit de distillation de houilles garanti pur aux prix du jour

CHEZ

C. F. Weber S. A.
Muttenz-Bâle

Vente de bois

Lundi 24 mars, on vendra aux enchères publiques, dans les forêts de **Pensier et de la Corbaz,** 45 tas de belles perches et bois de chauffage, 3 moules de daille, 4 billons de sapin.

Rendez-vous des amateurs **à 1 h. de l'après-midi, sur le chemin Courtillens-Pensier,** vis-à-vis de la ferme de M. MICHEL. 1949

Ménage de rentiers, 2 personnes, **demande**

APPARTEMENT

de 4 à 5 pièces. Prix du loger indifférent suivant exposition. Entrée tout de suite ou, au plus tard, le 25 juillet.

Ecrire tout de suite, sous H 1843 F à Publicitas S. A., **Fribourg.** 1933

Fr. BOPP

Ameublements

rue du Tir, 8, FRIBOURG

Cadeaux utiles
Meubles fantaisie
Descentes de lit

Vélo à vendre

marque Cosmos, en bon état, 2 freins, 2 vitesses et roue libre. 1981

S'adresser : **210, rue de la Préfecture, rez-de-chaussée.**

ASSISTANCE en cas de chômage

Avis aux industriels et artisans

Les industriels et artisans fribourgeois qui n'ont pas encore adhéré aux engagements d'une association professionnelle organisant pour son propre compte l'assistance en cas de chômage prévue par l'arrêté du Conseil fédéral du 5 août 1918 ont l'**obligation de s'annoncer immédiatement, au plus tard jusqu'au 1er avril,** au secrétariat de l'**Office industriel fribourgeois pour l'assistance en cas de chômage,** rue de Romont, 17, à Fribourg.

Nous rappelons que, sont soumis à l'arrêté du 5 août :

a) Toutes les entreprises privées soumises à la loi sur les fabriques ;

b) Tous les artisans occupant des ouvriers ;

c) Tous les patrons occupant des apprentis **salariés.**

OFFICE INDUSTRIEL FRIBOURGEOIS.

A VENDRE

Les héritiers de Joseph Torche, à **Coumin,** commune de Chapelle (Broye), exposeront en vente, par voie d'enchères publiques, la propriété qu'ils possèdent audit lieu, de la contenance de 3 ½ poses en prés et champs, maison d'habitation, grange et écurie, fontaine intarissable.

La vente aura lieu à l'auberge communale de Cheiry, le **22 mars prochain,** à 2 heures après midi.

Entrée en jouissance immédiate.

Pour voir les immeubles, s'adresser **à M. Emile Torche, à Praratond.** P 1743 F 1808

VÉLOS

Il vient d'arriver un wagon de superbes bicyclettes de 1re marque militaires, routières et de dames.

Vu l'achat avantageux, ces machines sont vendues à très bon marché. Venez vous rendre compte.

Se recommande, P 1300 F 1434

Ch. MUSSILLIER, Cycles, Romont.

Rue de Lausanne, 55, 1er étage
FRIBOURG

GRANDE VENTE d'un superbe

LOT DE TISSUS

pour robes, en noir, marine, couleurs et blanc, à des prix très avantageux. — Vente d'un beau lot de draperie pour vêtements d'hommes en différentes nuances, grande largeur, à **16 fr. le mètre. - Rue de Lausanne, 55,** 1er étage.

Vente de bétail et de chédail

Pour cause de vente de son domaine, le soussigné exposera en vente aux enchères publiques, **devant son domicile, au village d'en bas, à Pont-la-Ville, le mardi, 25 mars, dès 10 heures avant midi,** son **bétail,** savoir : une jeune jument de 3 ans (à deux mains), 4 jeunes vaches fraîches vêlées, faisant partie du syndicat noir de Pont-la-Ville, de 80 à 90 points, 1 taurillon de 2 mois, pie noir, de bonne ascendance, 1 vachette pie noire d'un mois.

Son **chédail,** consistant en 2 chars à pont à un cheval, dont un avec caisse pour menu bétail, 1 charrette de Charmey, caisse et pompe à purin, une paire de ridelles, une herse à champ, une faucheuse Helvétia, à un cheval, à l'état neuf, une romaine de 122 litres, une table en bois dur, et beaucoup d'objets et instruments agricoles dont le détail est trop long.

Pont-la-Ville, le 11 mars. 354

Martin PASQUIER.

Vente publique

Samedi 22 mars, dès 1 ½ h. du jour, on vendra à la ferme des Marais, près Prez-vers-Noréaz, environ 6000 kg. de marais propre à la litière. 1860-Sd

Prez-vers-Noréaz, le 12 mars.

L'exposant : **Jacob Gassmann.**

Vente d'immeubles

Lundi 24 mars 1919, à 3 heures de l'après-midi, à l'Hôtel du Guillaume-Tell, rue du Pré,

à YVERDON

M. Emile GEISSLER, hôtelier et voiturier, exposera en vente aux enchères publiques, pour cause de cessation de commerce, les immeubles qu'il possède à Yverdon, savoir :

I.

Hôtel du Guillaume-Tell

(meublé)

comprenant **café-restaurant,** 10 chambres, cuisine, 2 galetas, 2 bonnes caves meublées.

Hôtel d'ancienne réputation, exploité depuis plus de 40 ans par même famille, fréquenté par bonne clientèle et assurant à preneur sérieux et capable une réussite certaine dans la marche de son exploitation.

II.

Rue des Jordils : Grand fenil, 2 écuries (25 pièces de bétail) remise, étables à porcs, grande lessiverie avec 2 grandes chaudières ; installation de moteur électrique avec hache-paille et concasseur.

Grand jardin attenant avec arbres fruitiers en bon rapport.

III.

En Gravaz (Valantin), champ **en un seul mas de 454 ares soit 10 poses vaudoises** de 500 perches. Terrain en excellent rapport, pouvant servir à toutes cultures ; plantation nouvelle de 62 arbres fruitiers en bonne croissance et déjà en rapport. 1041

Pour visiter les immeubles, s'adresser au propriétaire de l'Hôtel du Guillaume-Tell ; conditions et tous autres renseignements, à l'étude

U. PÉCLARD, notaire, Yverdon